



Deux types de bourse de collaboration Recherche (CoRSB) sont proposés :

- Jeunes Chercheur.ses **CoRSB_JC**
- Enseignant.es-chercheur.ses et chercheur.ses expérimenté.es **CoRSB_CE**.

Critères d'éligibilité :

- **CoRSB_JC :**
 - Être étudiant.e en thèse ou avoir soutenu depuis moins de 3 ans à la date du dépôt du dossier de candidature
 - La durée de la mobilité doit être supérieure ou égale à un mois
- **CoRSB_CE :**
 - Être enseignant.e chercheur.se ou chercheur.se statutaire
 - La durée de la mobilité doit être supérieure ou égale à 15 jours
- **CoRSB_JC & CoRSB_CE :**
 - Être membre de la Société de Biomécanique
 - Demander une mobilité dans un laboratoire différent de celui dans lequel se déroulent les activités de recherche en cours
 - La mobilité doit être réalisée dans l'année suivant l'éligibilité financière
 - Frais d'équipement et de masse salariale non éligibles

Constitution du dossier :

- **CoRSB_JC :** Une lettre de recommandation du . de la directeur.rice de thèse ou de l'encadrant.e de l'année en cours
- **CoRSB_JC & CoRSB_CE :**
 - Un curriculum vitae (3 pages maximum)
 - Une liste de la production scientifique des 5 dernières années
 - Un projet scientifique détaillant les objectifs de recherche, les motivations du.de la candidat.e, les plus-values qu'apporteront la collaboration ainsi que les dates souhaitées de mobilité (5 pages maximum)
 - Une lettre d'invitation du laboratoire d'accueil
 - Une estimation budgétaire des coûts liés aux déplacements et au logement ainsi que d'éventuels cofinancements (1 page maximum)
 - Un justificatif d'adhésion à la Société de Biomécanique pour l'année en cours

Critères d'évaluation :

Les dossiers seront examinés par un comité de sélection ; les critères d'évaluation sont la qualité du projet scientifique, la plus-value de la mobilité ainsi que la qualité académique du dossier. Une mobilité dans un laboratoire à l'international sera favorisée. Pour les enseignant.es chercheur.ses ou chercheur.ses statutaires la mise en place d'une nouvelle collaboration sera favorisée.

Retour de mobilité :

Au terme de leur mobilité les lauréat(e)s feront parvenir un rapport scientifique sur les travaux réalisés (2 à 4 pages) à la Société de Biomécanique dans les 2 mois suivants leur retour. Ce rapport,



DOSSIER DE CANDIDATURE CoRSB



sera visé par le laboratoire d'accueil et contiendra également un « retour d'expérience » qui sera mis en ligne sur le blog du site de la Société de Biomécanique.

Les éventuelles productions scientifiques relatives à la collaboration devront remercier la Société de Biomécanique (*Name received a scholarship from the Société de Biomécanique (International French speaking Society of Biomechanics) for his/her mobility to Location*)

Lors du congrès de la SB les lauréats de l'année précédente remettront les bourses de l'année en cours. A cette occasion, ils seront les bienvenus pour faire état de leur retour d'expérience.

Dates importantes :

Les dossiers devront être envoyés au plus tard le 15 mai de l'année du congrès à l'adresse suivante : bourses_collaboration_recherche_SB@biomecanique.org. La Société de Biomécanique annoncera les résultats lors du congrès annuel de la Société de Biomécanique.